



CDOS
MAYENNE

Catalogue

PRET / LOCATION
de MATÉRIEL

CDOS 53

Le mot du Président

Le CDOS 53 vous propose de mutualiser son matériel.

Vous trouverez ci-dessous un ensemble de matériel que nous vous proposons en prêt ou en location.

Mutualiser permet à chacun de rentabiliser ses investissements tout en rendant services aux autres.

Vous trouverez en annexe la fiche de demande de réservation et la convention ainsi que les modalités de fonctionnement.

Le président du CDOS 53

SOMMAIRE

1/ Matériels d'Exposition et d'Organisation de Manifestation

- Matériel référencé ME – MO xx

2 / Matériels de sécurité

- Matériel référencé MS xx

3/ Matériels de Communication et Didactique

- Matériel référencé MC – D xx
-

Modalités de Prêt ou de Location

Sur le Site internet du CDOS 53 vous pouvez télécharger l'ensemble des documents qui vous seront nécessaire pour la mise à disposition de matériel. Vous pouvez suivre ce lien : <http://mayenne.franceolympique.com/accueil.php>

Pour chaque demande, compléter

- une « Demande de réservation » + une « Convention ».
- Envoyer au CDOS par mail ces documents (attention les documents doivent être signés) ou par voix postale pour les locations (dossier accompagné du chèque)





Suite à la réception de votre demande le CDOS vous confirmera par mail la faisabilité de cette demande.

La convention déterminera les modalités de la mise à disposition et de responsabilités en cas de perte, vol ou dégradation.


Une facture vous sera adressée en fin de location dans le cas d'une mise à disposition à titre onéreuse.

Pour le retrait du matériel il se fera au bureau du CDOS 53 de préférence aux heures de bureau de Mme RUAT. (lundi 14h 17h et le reste de la semaine de 9h à 12h)





1 / MATERIELS D'EXPOSITION et ORGANISATION de MANIFESTATION

ARTICLES	DESCRIPTION	Quantité	Perte ou casse	Location	CONDITIONS de PRET et/ou de LOCATION Modalités d'utilisation
	<p>Ref : ME-MO 001</p> <p>Gobelet en plastique réutilisables</p>	<p>250 (à vérifier)</p>	<p>1€ /verre</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Tout verre non rapporté sera facturé 1€ la pièce à l'emprunteur. Ils doivent être rendus propres et secs, rangés par lot de 20, dans leur sac rouge.</p>
	<p>Ref : ME-MO 002</p> <p>Poubelles de tri sélectif.</p>	<p>20</p>	<p>10€ / bac</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Largeur 38 cm Longueur 54 cm Profondeur 26 cm</p> <p>Toute poubelle non rapportée sera facturé 10€ la pièce à l'emprunteur.</p> <p>Ils doivent être rendus propres et secs.</p>
	<p>Ref : ME-MO 003</p> <p>Chasubles « Organisation »</p>	<p>50 blanches</p> <p>50 Jaunes fluo</p>	<p>5€ / chasuble</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Grandes tailles</p> <p>Chasubles étudiées pour mettre par-dessus les vêtements</p> <p>Toute chasuble non rapporté sera facturé 5€ la pièce à l'emprunteur.</p> <p>Ils doivent être rendus propres et pliées dans le sac fourni avec.</p>
	<p>Ref : ME-MO 004</p> <p>Diable</p>	<p>1</p>	<p>80€</p>	<p>Gratuit</p>	<p>RAS</p>

2 / MATERIELS DE SECURITE

ARTICLES	DESCRIPTION	Quantité	Perte ou casse	Location	CONDITIONS de PRET et/ou de LOCATION Modalités d'utilisation
	<p>Ref : MS 001</p> <p>Défibrillateur</p>	<p>1</p>	<p>500€</p>	<p>20€ Par jour</p>	<p>Sacoches contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 défibrillateur Philips équipé d'une batterie installée et d'électrodes • 1 kit (compresse stérile, gants, protection pour bouche-à-bouche) • 1 paire de ciseaux • 1 rasoir jetable • 1 sacoche Philips rouge <p>Ce matériel ne doit être utilisé qu'en cas de nécessité. Il ne doit en aucun cas servir de matériel de démonstration.</p> <p>Le CDOS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'une mauvaise utilisation du matériel. Il doit être vérifié par les utilisateurs avant la manifestation. Toute anomalie doit être signalée au CDOS lors de la restitution du matériel.</p>

3 / MATERIELS DE COMMUNICATION ET DIDACTIQUE

ARTICLES	DESCRIPTION	Quantité	Perte ou casse	Location	CONDITIONS de PRET et/ou de LOCATION Modalités d'utilisation
	<p>Ref : MC-D 001</p> <p>Une arche gonflable du Conseil Départemental de la Mayenne</p>	1	500€	Gratuit	<p>Dimensions extérieures de 4 m de hauteur et de 6 m de longueur et de dimensions intérieures de 3 m de hauteur et de 4 m de longueur, de couleur blanche.</p> <p>L'emprunteur devra prévoir 2 personnes pour le montage et le démontage de l'arche (prévoir 15 minutes à chaque fois).</p> <p>L'emprunteur devra apporter l'électricité au pied de l'arche et s'assurer que l'installation électrique soit conforme aux règles de sécurité.</p> <p>En aucune façon les emplacements réservés au Conseil Départemental ne doivent être masqués.</p> <p>Les emplacements laissés libres sont à la disposition de l'emprunteur pour y apposer les banderoles de partenaires.</p> <p>En cas de collage de ces publicités, toute trace devra être effacée. La fixation des banderoles par des cordes sera à privilégier.</p>
	<p>Ref : MC-D 002</p> <p>Ecran de projection</p>	1	30€	Gratuit	Ecran de projection sur pied
 	<p>Ref : MC-D 002</p> <p>Salle de réunion</p>	1	/	Gratuit	<p>Salle de réunion avec écran (sans vidéoprojecteur) pouvant accueillir au maximum 12 personnes</p> <p>Prêt uniquement pour des réunions de travail hors formation - à partir de 18h00</p> <p>Réserver la salle au près du CDOS en appelant aux heures de bureau pour vérifier sa disponibilité.</p> <p>Les clés doivent être retirées au bureau du CDOS le jour de la réunion ou la veille.</p> <p>Elles seront mises dans la boîte aux lettres du CDOS à la fin de votre réunion.</p> <p>La salle devra être rendue dans la disposition et l'état où vous l'avez trouvée.</p>